

## Déclaration d'un évènement significatif sur l'installation d'entreposage de déchets radioactifs CEDRA\* du centre CEA de Cadarache

Le 13 mai 2016, le centre CEA de Cadarache a déclaré à l'ASN un évènement significatif de sûreté après avoir constaté des différences d'écriture entre :

- certaines dimensions de colis de déchets radioactifs conditionnés inscrites dans les Règles Générales d'Exploitation de l'installation (RGE) et
- les spécifications d'admission de ces colis dans l'installation CEDRA.

Les différences constatées concernaient :

- l'épaisseur minimale de béton entourant les déchets faiblement actifs, conditionnés dans des colis 870L (volume 870 litres),
- le diamètre externe minimal de colis 500L de déchets moyennement actifs (volume 500 litres).

Une analyse de l'origine de ces différences est en cours. Elle pourrait provenir d'une erreur de retranscription des 2 valeurs (épaisseur, diamètre) lors de la mise à jour en 2013 des Règles Générales d'Exploitation et des Spécifications d'Admission des colis de déchets validées en 2007.

Les différences constatées constituent un écart qui conduit à une déclaration auprès de l'ASN d'un évènement classé au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

Cet évènement n'a aucune conséquence sur le personnel, le public ni sur l'environnement.

*\* CEDRA est une installation mise en service en 2007, destinée à assurer l'entreposage temporaire de colis de déchets radioactifs de Moyenne Activité à Vie Longue dans l'attente de leur stockage ultime, en formation géologique profonde, dans les futures installations de l'ANDRA.*

Contact : CEA Cadarache : Guy BRUNEL 04 42 25 71 39 [guy.brunel@cea.fr](mailto:guy.brunel@cea.fr)